

## BONIFICATION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT GLOBAL

Obtenir, sur demande, une bonification d'impôt sur le revenu suite à la réalisation de certains investissements.

### Objet

Obtenir, sur demande, une bonification d'impôt sur le revenu suite à la réalisation de certains investissements.

### Bénéficiaires

Toute entreprise commerciale, industrielle, minière ou artisanale située au Grand-Duché de Luxembourg et qui effectue un investissement éligible.

#### Conditions

Il faut réaliser, au cours d'un exercice d'exploitation, un investissement complémentaire :

- en biens amortissables corporels autres que les bâtiments, le cheptel vif agricole et les gisements minéraux et fossiles,
- en installations sanitaires et de chauffage central incorporés aux bâtiments hôteliers,
- en bâtiments à caractère social,
- en immobilisations agréées et
- en logiciels pour autant qu'ils n'ont pas été acquis d'une entreprise liée.

Les biens suivants, acquis pendant l'exercice, sont toutefois à éliminer :

- les biens amortissables normalement au cours d'une période inférieure à 3 années,
- les biens acquis par transmission en bloc d'une entreprise,
- les biens usagés,
- certains véhicules automoteurs.

### Montant

La bonification s'élève à **8%** pour la 1<sup>ère</sup> tranche ne dépassant pas **150.000 €** et **2%** pour la tranche d'investissement dépassant **150.000 €**.

Pour les investissements en immobilisations agréées, la bonification est de **9%** pour la 1<sup>ère</sup> tranche et **4%** pour la tranche d'investissement dépassant

**150.000 €**.

Pour les investissements en logiciels, la bonification ne peut pas dépasser **10%** de l'impôt dû pour l'année d'imposition au cours de laquelle est clôturé l'exercice pendant lequel les acquisitions de logiciels sont réalisées.

### Délais

La demande de bonification d'impôt pour investissement global doit être introduite **au moment du dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année concernée**.

Elle est une annexe à la déclaration.

### Autorités compétentes et liens utiles

La demande d'aide est à adresser à l'**Administration des Contributions Directes**, via le modèle 800 à joindre à la déclaration d'impôt.

[Formulaire de demande \(pdf\)](#)

Dernière mise à jour: 31 mars 2021

### Contacts

**Norry Dondelinger**

T : [\(+352\) 42 67 67 - 257](tel:+352426767257) | E : [norry.dondelinger@cdm.lu](mailto:norry.dondelinger@cdm.lu)

Retrouvez toutes nos aides aux entreprises sous <https://www.yde.lu/aides/aides-aux-entreprises>